



PROCES-VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES



Réunion du 27 Janvier 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 23

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : NICOLAS SAUVANAUD, ISABELLE BERSOUX, JEAN-LOU WEBER

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON, OLIVIER FRACHET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

.....

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêts municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U18 INTERDISTRICTS

- Match N.53999786 du 24/01/2026 à 15h entre GJEFPN et SAINT-PANTALEON DE LARCHE
(Poule unique)

Prévu initialement le 24/01/2026 à 15h au stade ROBERT HERBIN à NEXON, se jouera le 07/03/2026, à la même heure, au stade ROBERT HERBIN à NEXON.

- Match N.53999794 du 17/01/2026 à 15h entre AS ST JUNIEN et US LIMOGES BASTIDE (Poule unique)

Suite à la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 21/01/2026 (PV N. 13) donnant match perdu par forfait à l'équipe de LIMOGES US LA BASTIDE

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

SAINT JUNIEN AS (1) 3 points 3 buts / LIMOGES BASTIDE US (1) -1 point 0 but.

Catégorie U17

- Match N.55127761 du 31/01/2026 à 15h entre SAINT-JUNIEN AS et GJ BESSINES ANF 87
(D2, poule A)

Prévu initialement le 31/01/2026 à 13h, se jouera le même jour, à la même heure, au stade du L.E.P EDOUARD VAILLANT à SAINT-JUNIEN.

- Match N.55127811 du 24/01/2026 à 15h entre OFC FOOTSUD ESLCL et GJEFPN
(D2, poule B)

Prévu initialement le 24/01/2026 à 15h, se jouera le 14/03/2026, à la même heure, au stade MUNCIPAL à SAINT BONNET BRIANCE.

- Match N.55137683 du 24/01/2026 à 15h entre RILHAC-RANCON et LE PALAIS S/VIENNE
(D1, poule unique)

Prévu initialement le 24/01/2026 à 15h, se jouera le 14/03/2026, à la même heure, au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON.

- Match N.55137687 du 31/01/2026 à 15h entre BEAUNE LES MINES et RILHAC-RANCON
(D1, poule unique)

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h, se jouera le 31/01/2026, à la même heure, au stade de la BASSE à LIMOGES.

- Match N.55127816 du 31/01/2026 à 15h entre EYMOUTIERS A.S et OFC FOOTSUD ESLCL
(D2, poule B)

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h, se jouera le même jour, à la même heure, au stade MUNICIPAL de SAINT-JULIEN LE PETIT.

Catégorie U15

- Match N.55162634 du 31/01/2026 à 15h entre FCCO/SCS/FEUILLAR et ROCHECHOUART OC 15 (D2, poule C)

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h au stade du BREUIL à CUSSAC, **se jouera le même jour, à la même heure, au stade LES CHAPELLES à ORADOUR SUR VAYRES.**

- Match N.55128863 du 31/01/2026 à 13h entre SAINT-LEONARD DE NOBLAT 2 et GJEFPN (D2, poule B)

Prévu initialement le 31/01/2026 à 13h, **se jouera le 31/01/2026, à 15h au stade DU BREUIL à SAINT-LEONARD DE NOBLAT.**

- Pour donner suite à la demande du club de Beaune-les-Mines, concernant les rencontres programmées le 21 février 2026, la Commission précise qu'il convient de se référer au procès-verbal n°21, ainsi qu'au calendrier général publié sur le site du District, à ce jour mis à jour.
- Match N.55162629 du 24/01/2026 à 15h entre ROCHECHOUART OC et LIMOGES LAFARGE JS 2 (D2, poule C)

Prévu initialement le 24/01/2026 à 15h au complexe sportif MICHEL FAGES à ROCHECHOUART, **se jouera le 14/03/2026, à la même heure, même lieu au complexe sportif MICHEL FAGES à ROCHECHOUART.**

- Match N.55137741 du 28/01/2026 à 18h45 entre RILHAC-RANCON et SAINT-LEONARD DE NOBLAT (D1, poule unique)

Suite à l'arrêté municipal de RILHAC-RANCON pour le 28/1/2026, la commission demande aux clubs de s'entendre sur une date à jouer avant le 15/02/2026.

WEEK-END FUTSAL U18 ID/U17/U15

La Commission Jeunes rappelle à l'ensemble des clubs que :

- La J1 du week-end futsal – catégorie U18 Interdistrict se déroulera le samedi 31 janvier 2026, à Chéops de Limoges.
- La J2 du week-end futsal se déroulera :
 - le samedi 7 février 2026 pour la catégorie U15 ;
 - le dimanche 8 février 2026 pour la catégorie U17.

La composition des poules, les gymnases ainsi que les horaires figurent dans le procès-verbal n°22 du 20 janvier 2026.

La Commission demande aux clubs de porter une attention particulière aux points suivants :

- Toutes les équipes participantes doivent obligatoirement être équipées des tenues officielles de match de championnat : maillot, short et protège-tibias.
- Pour la pratique du futsal, les joueurs doivent impérativement se présenter avec des baskets adaptées.
- Les clubs doivent également prévoir des chasubles.
- Les feuilles de match devront être préparées avant le début de la compétition (FM papier)

- Pour rappel, une rencontre de futsal se dispute avec 5 joueurs sur le terrain (gardien compris) et 4 remplaçants sur le banc.

PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION

- Le Mardi 03 Février 2026 à 18h30

INFORMATION FEUILLE DE MATCH

- Suite au mail officiel reçu de la F.F.F, le District informe ses clubs qu'il est important de renouveler leur mot de passe Footclubs afin d'assurer la bonne transmission des compositions et des feuilles de match pour les prochaines rencontres.
- Penser à imprimer une feuille de match papier issue de Footclubs en cas de dysfonctionnement de la FMI.

A compter du Mardi 09 Décembre 2025, toute F.M.I non informatisée sera amendée auprès des clubs d'un montant de 20€ ainsi que toute F.M.I transmise hors délai sera amendée d'un montant de 25€ (selon relevé de droit financier).

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.

La commission rappelle à tous les clubs que les demandes doivent obligatoirement passer via Footclubs dans les délais impartis, sans quoi, la demande peut ne pas être validée.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur toute autre activité annexe organisée par les clubs.

Le Président de séance
Alexandre VOISIN

Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président